

Jeux d'Acteurs dans l'Industrie Extractive en Afrique de l'Ouest : Cas de la Mine d'Or de Bonikro en Côte d'Ivoire

EKRA Eba Marie Chantale Epse NIAMBE

Enseignant Chercheur à l'Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)

chantal.ekra@yahoo.fr

Résumé

Cet article analyse les logiques d'action et les interactions sociales à l'œuvre dans le projet aurifère de Bonikro, en Côte d'Ivoire, afin de comprendre comment l'exploitation minière reconfigure les rapports de pouvoir et les dynamiques de gouvernance locale.

L'étude met en évidence que le projet minier fonctionne comme une arène sociale au sens de Bierschenk et Olivier de Sardan, où s'entrecroisent des stratégies de captation économique, de légitimation politique et de revendication identitaire. Les interactions entre acteurs, marquées par des asymétries de pouvoir, produisent à la fois des opportunités d'intégration et des processus de marginalisation. Ces jeux d'acteurs se traduisent par des tensions socio-foncières, des conflits intercommunautaires, intrafamiliaux et une recomposition des normes sociales rurales, révélant la complexité du développement minier dans un contexte de pluralité institutionnelle et de recherche d'équité.

Fondée sur une approche qualitative mobilisant des entretiens semi-directifs, des observations de terrain et des récits de vie, la recherche examine les négociations et les tensions entre les principaux acteurs du secteur minier : l'État, la compagnie minière et les communautés locales affectées.

Mots-clés : *projet minier, arène sociale, jeux d'acteurs, gouvernance locale, conflits sociaux, Côte d'Ivoire.*

Abstract

This article analyzes the logics of action and social interactions shaping the Bonikro gold mining project in Côte d'Ivoire, highlighting how mining activities transform local power relations and governance dynamics.

The findings reveal that the mining project functions as a social arena (Bierschenk & Olivier de Sardan, 1998), where economic, political, and identity-based strategies intersect. Within this arena, asymmetrical power relations generate both opportunities for integration and processes of exclusion. The interactions between actors give rise to socio-land conflicts, intercommunity, intrafamily tensions, and a recomposition of

rural social norms, reflecting the inherent complexity of mining-led development in contexts characterized by institutional pluralism and demands for social equity.

Based on a qualitative approach combining semi-structured interviews, field observations, and life stories, the study examines the negotiations and tensions among key actors in the mining sector: the State, the operating company, development institutions, and affected local communities

Keywords: mining project, social arena, actors' games, local governance, social conflicts, Côte d'Ivoire.

Introduction

L'exploitation minière est devenue l'un des axes centraux des politiques de croissance économique en Afrique subsaharienne, s'imposant progressivement comme un instrument stratégique de diversification et de transformation des économies nationales. Les ressources minérales riches et variées du continent constituent depuis plusieurs décennies un enjeu économique majeur non seulement pour les États, mais aussi pour les entreprises multinationales et les institutions financières internationales. Selon le *United States Geological Survey* (2007), la contribution du continent africain à la production mondiale en 2005 s'élevait à 44 % pour le chrome, 57 % pour le cobalt, 21 % pour l'or, 39 % pour le manganèse, 46 % pour le diamant et 31 % pour le phosphate. Ces chiffres illustrent l'importance stratégique du sous-sol africain dans l'économie mondiale et expliquent l'intérêt soutenu que suscite son exploitation.

En Afrique de l'Ouest, l'essor du secteur minier s'inscrit dans un mouvement global impulsé par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International dès les années 1990. Ces institutions ont promu la libéralisation des codes miniers, la sécurisation des investissements et la mise en place de cadres réglementaires favorables à l'exploitation industrielle. Des pays tels que le Ghana, le Mali, le Burkina Faso et la Guinée se sont rapidement imposés comme des pôles aurifères majeurs, transformant leur niveau économique et social. Toutefois, cette dynamique s'est souvent accompagnée de fortes tensions entre promesses de développement, réalités sociales locales et exigences environnementales (Hilson, 2012 ; Campbell, 2010).

La Côte d'Ivoire, ayant pendant deux décennies après son indépendance axé son économie sur l'agriculture, s'est engagée à partir de la fin des années 1970 dans un processus de diversification économique. Confronté à la volatilité des cours de ses principales matières premières notamment le cacao et le café, l'État ivoirien a misé sur la valorisation de ses richesses géologiques, notamment son socle précamalien birimien, qui couvre près de 35 % des formations aurifères de l'Afrique de l'Ouest (Direction Générale des Mines et de la Géologie [DGMG], 2013). Cette orientation s'inscrit dans la vision nationale d'un développement fondé sur la transformation structurelle de l'économie et la réduction de la dépendance aux produits agricoles. La promulgation du nouveau Code minier en 2014 et la multiplication des permis d'exploration témoignent de cette volonté politique de faire du secteur minier un levier de croissance durable.

C'est dans ce contexte de réformes institutionnelles et de libéralisation du secteur que s'insère la mine d'or de Bonikro située dans la région du Lôh-Djiboua, au sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Initialement exploitée par la compagnie australienne Equigold, puis reprise par Newcrest Mining Limited, quatrième société aurifère mondiale, la mine de Bonikro symbolise la concrétisation du modèle ivoirien de développement extractif. Ce projet aurifère, perçu par l'Etat comme un moteur de croissance et un symbole d'ouverture économique représente pour les communautés rurales un espace d'incertitudes et de recompositions sociales profondes.

En effet, au-delà des performances économiques mises en avant, l'exploitation aurifère de Bonikro révèle la complexité des rapports sociaux qui se déploient autour de la ressource minière. Elle fait émerger une pluralité d'acteurs notamment : l'État, l'entreprise minière, et les communautés locales (autochtones et allochtones) dont les logiques d'action s'entrecroisent, parfois se confrontent, dans une arène où se rejouent les rapports de pouvoir et d'intérêts (Bierschenk & Olivier de Sardan, 1998). L'arène sociale est envisagée comme un lieu d'interactions dynamiques, où des acteurs porteurs d'intérêts divergents élaborent des stratégies pour influencer la prise de décision. Au niveau du projet minier de Bonikro, L'entreprise minière, les communautés locales et l'État interagissent avec des logiques parfois hétérogènes. Les populations de ce milieu rural, confrontées à la perte de leurs terres, aux déplacements involontaires, à la dégradation des

ressources naturelles vivent une expérience ambivalente faite d'espoir, d'adaptation, de résistance et de désillusion. L'État, dans sa logique de croissance économique demeure un régulateur incompris et un acteur impartial pour les communautés locales. L'entreprise minière, inscrite dans une logique de rentabilisation de ses activités, se présente comme un acteur exogène de poids, bénéficiant de l'appui de l'État et de ses démembrements.

Les logiques de ces acteurs entrent souvent en collision, dans cet espace social sous tension générant des conflits, mais aussi des formes de compromis. Ainsi, le projet minier ne peut être compris uniquement comme un instrument de production économique, mais comme un champ de forces où s'affrontent, s'articulent et parfois se réinventent les rapports entre les différents acteurs porteurs d'intérêts divergents, dotés de ressources et de marges de manœuvre inégales. L'approche par les jeux d'acteurs et par les arènes sociales offre donc une lecture dynamique de ces processus, en mettant au centre de l'analyse les capacités d'action, de négociation et d'innovation des acteurs locaux, souvent marginalisés dans les dispositifs officiels de développement (Long, 1992 ; Olivier de Sardan, 2005). Le projet minier devient ainsi un catalyseur de changement social, mais aussi une source de jeux conflictuels.

Dans cette perspective, la présente étude se propose d'analyser les jeux d'acteurs qui structurent l'arène sociale du projet aurifère de Bonikro. L'objectif est de comprendre comment les différents groupes publics, privés et communautaires mobilisent des ressources matérielles, symboliques et institutionnelles pour défendre leurs intérêts, imposer leurs normes et redéfinir les rapports de pouvoir locaux. Cette réflexion s'inscrit dans une lecture sociologique du développement rural, mobilisant d'une part, la théorie des arènes sociales de Long (1992) et d'autre part, l'analyse stratégique de l'action organisée (Crozier & Friedberg, 1977) qui met en lumière la manière dont chaque acteur utilise les marges de liberté dont il dispose pour influencer le jeu collectif.

Ces cadres analytiques permettent de dépasser la vision techniciste et économiste du développement minier pour en faire une micro-société en transformation, traversée par des rapports asymétriques empreints de tensions. Fort de cette situation, l'on se pose la question de savoir comment les acteurs impliqués dans le projet aurifère de Bonikro (Etat,

entreprise minière et communautés locales) négocient, s'approprient, s'adaptent ou contestent-ils les modalités du développement extractif ? Quels rapports de pouvoir se construisent entre ces acteurs ?

1. Méthodologie

Cette recherche s'inscrit dans une démarche qualitative, privilégiant l'exploration en profondeur des logiques sociales, des perceptions et des interactions entre les différents acteurs impliqués dans le projet aurifère de Bonikro. L'objectif méthodologique principal est de comprendre les dynamiques relationnelles et les stratégies d'acteurs au sein d'une arène où se croisent institutions publiques, entreprise privée et communautés rurales.

La méthodologie se situe autour du site et de l'échantillon et population de l'étude, des techniques et outils de collecte des données, et du traitement et de l'analyse des données.

1.1. Site de l'étude

Le site de recherche se situe dans la sous-préfecture de Hiré, dans la région du Lôh-Djiboua, au sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Cette zone, historiquement agricole, abrite la mine d'or de Bonikro, exploitée par la compagnie australienne *Newcrest Mining Limited*. Autour de la mine se trouvent cinq campements riverains (Bonikro, Konankro, Bandamakro, Petit Bouaké et Chantier Konankro) peuplés majoritairement de migrants allochtones et allogènes, notamment baoulé et malinké, ainsi que de quelques autochtones du canton Wattà. Ce canton est composé des villages de, Gogobro, Bouakako, Kabgê, Douaville Hiré village.

La proximité de ces campements et villages avec le site d'exploitation a entraîné de profondes transformations socioéconomiques : perte de terres, réinstallations, diversification des activités, émergence de nouvelles élites locales et multiplication des conflits liés aux compensations. Ces mutations font de la mine Bonikro un terrain privilégié pour observer les rapports entre développement industriel et dynamiques communautaires.

1.2. Échantillonnage et population d'étude

L'échantillon a été constitué selon la méthode du choix raisonné (Patton, 2015), afin de sélectionner des informateurs-clés

représentatifs de la diversité des positions sociales et institutionnelles. Vingt-six entretiens individuels semi-directifs ont été réalisés entre 2016 et 2017. Ils ont concerné :

- Des responsables de la compagnie minière ($n = 4$), impliqués dans la gestion communautaire, les indemnisations et le développement local ;
- Des représentants de l'administration publique et des ministères techniques ($n = 5$), notamment les directions des Mines, de l'Environnement et de l'Agriculture ;
- Des autorités locales ($n = 3$), comprenant un sous-préfet, un élu municipal et un cadre régional ;
- Des leaders coutumiers et communautaires ($n = 5$), garants des normes sociales locales et des régulations foncières ;
- Des membres des populations affectées ($n = 9$), hommes, femmes et jeunes, bénéficiaires ou non des indemnisations.

1.3. Techniques et outils de collecte des données

La collecte des données a été réalisée à partir d'une recherche documentaire et d'une enquête de terrain. La recherche documentaire a permis de consulter des articles, mémoires, thèses, ouvrages. L'internet a également été utile dans un contexte où les thématiques sur les jeux d'acteurs et les tensions sur l'arène sociale qui se structure autour des projets miniers sont naissants.

Pour l'enquête de terrain, l'approche qualitative a été privilégiée pour sa capacité à saisir la complexité des phénomènes sociaux, les représentations subjectives et les processus d'ajustement entre acteurs (Denzin & Lincoln, 2018). Celle-ci a consisté à des entretiens individuels avec les participants de 2016 à 2017.

La collecte des données s'est appuyée sur trois principaux outils :

1. L'entretien semi-directif, privilégiant la flexibilité et la profondeur du discours, à partir d'un guide structuré autour de quatre axes : la perception du projet minier, les stratégies d'acteurs, les rapports de pouvoir et les conflits émergents ;
2. L'observation directe, menée lors de réunions communautaires, de négociations foncières et de

- consultations publiques, pour saisir les interactions en situation et les comportements non verbaux.
3. La recherche documentaire, conduite à travers la consultation des articles, des mémoires, des thèses et des ouvrages mettant en exergue les jeux d'acteurs dans le cadre des projets de développement.
 - 4.

Cette triangulation des sources et des outils visait à renforcer la validité interne de l'étude (Miles, Huberman & Saldaña, 2014), en croisant les points de vue institutionnels, communautaires et individuels.

1.4. Traitement et analyse des données

Les entretiens et discussions ont été intégralement retranscrits, puis soumis à une analyse de contenu thématique selon la méthode de Bardin (2001). Ce processus a consisté en trois étapes :

- La pré-analyse, qui a permis de repérer les unités de sens et de construire une grille de codage ;
- L'exploitation du matériel, à travers le regroupement des extraits pertinents selon des catégories émergentes ;
- L'interprétation, orientée par les cadres théoriques des jeux d'acteurs et des arènes sociales.
-

Quatre grands thèmes se sont dégagés :

1. Les représentations sociales du développement et du changement ;
2. Les stratégies de négociation et d'influence entre acteurs ;
3. Les logiques de pouvoir et de domination institutionnelle ;
4. Les formes de conflit et de résistance observées dans la zone d'étude.

L'analyse a été conduite de manière itérative, en confrontant les données empiriques aux cadres théoriques, afin de dégager les régularités mais aussi les disparités propres au contexte local.

II. Résultats :

II.1. Les acteurs du secteur minier ivoirien et leurs stratégies d'action

II.1.1. L'État ou le pouvoir central : entre arbitre et partie prenante

L'État ou encore le pouvoir central ivoirien demeure l'acteur central de la politique de valorisation du secteur minier en Côte d'Ivoire. Autour de l'État, un cadre institutionnel a été établi à l'effet de mettre en œuvre sa vision et les normes sociales établies. Ce cadre institutionnel est constitué d'organes et de structures intervenant pour une gestion harmonieuse du secteur minier en Côte d'Ivoire. Les institutions impliquées dans l'activité minière sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau N 1: Cadre institutionnel du secteur minier en Côte d'Ivoire

Acteurs	Actions
<i>Conseil des Ministres</i>	Instance décisionnelle Il statue sur tout sujet minier d'intérêt national et a, sur recommandation du Ministre en charge des Mines, autorité pour accorder ou retirer, des titres miniers et autres autorisations minières. Les décisions prises par cette instance sont entérinées par un décret présidentiel.
<i>Ministère en charge des Mines</i>	Concepteur & coordonnateur, ce Ministère et son cabinet forment le premier interlocuteur officiel des opérateurs miniers. Il conçoit et coordonne la mise en place de la politique nationale en matière de mines et de l'industrie. Il a un droit de regard sur toutes les activités minières sur le territoire national. Il soumet notamment, après avis technique favorable de la COMINE, les demandes d'attribution de titres miniers à l'attention du Conseil des Ministres.
<i>Commission Minière Interministérielle (COMINE)</i>	Conseiller. La COMINE est composée de représentants de divers ministères et organismes étatiques, elle se réunit chaque fois que cela s'avère nécessaire sur convocation du Directeur des Mines

	<p>et du secrétaire de la commission. Elle statue sur des sujets variés comprenant les demandes d'attribution de titres miniers, les demandes d'agrément à l'exonération sur les taxes à l'importation des matériels et équipements miniers, les projets miniers d'envergure, les propositions de modification de la législation minière</p>
<i>Direction Générale des Mines</i>	Gestion et exécution. La DGM est responsable de la gestion courante et de l'application de la politique nationale en matière de mines. Elle s'occupe, entre autres, de l'instruction des dossiers de demandes d'autorisations diverses et titres miniers, et du contrôle et du suivi des activités d'exploration et d'exploitation minières sur l'étendue du territoire national.
<i>Direction des Mines et de la Géologie (DMG)</i>	Elaboration et développement. Elle est chargée, entre autres, de l'élaboration et la mise à jour progressive de la cartographie géologique du pays. Elle intervient dans l'administration de l'ensemble des dispositions du Code minier, le maintien d'un cadastre minier, l'enregistrement des titres miniers et des droits y afférant, le suivi et le contrôle des opérations minières, la promotion du secteur minier. La DMG veille également à développer une politique d'assistance envers l'ensemble des intervenants de l'industrie minière.
<i>Direction du Développement Minier</i>	Appui aux opérations. La DDM est responsable du développement des opérations minières. Il existe des services supports de ce ministère tels que les services régionaux des Mines et de la Géologie, situés dans les régions où les activités minières sont denses. Ils apportent aux investisseurs et aux entreprises privées, l'appui technique de l'Administration des Mines. Ils sont chargés entre autres, de l'administration de l'ensemble des dispositions du Code minier sur le plan local, du maintien d'un cadastre minier, de l'assistance aux acteurs du secteur minier en vue de favoriser leur développement
<i>SODEMI (Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire</i>	Identification et valorisation. C'est la société minière étatique. Elle a pour mission, entre autres, de procéder à l'identification et à la mise en valeur du potentiel minier national à travers l'acquisition de titres miniers, la signature d'accords de partenariat avec des sociétés

	minières crédibles, la prise de participations dans les projets miniers majeurs du pays, etc.
<i>Ministère en charge de l'Environnement et du développement durable</i>	Conceptions et exécution. Ministère chargé de la conception et de l'exécution de la politique du gouvernement liée à la protection de l'environnement et du développement durable, à travers ses directions et services décentralisés sur toute l'étendue du territoire.
<i>ANDE (Agence National de l'Environnement)</i>	Evaluation, contrôles et protection de l'environnement. L'ANDE doit garantir la prise en compte des questions environnementales dans les projets et programmes de développement.
<i>CIAPOL (Centre Ivoirien Anti-Pollution)</i>	Contrôles et inspections pour la lutte contre la pollution.
<i>Ministère en charge de l'Agriculture</i>	Acquisition et expropriation des terres en milieu rural. Les procédures d'acquisition de terres et l'application du barème d'indemnisation des propriétaires des sols et des cultures sont effectuées sous le couvert du ministère en charge de l'agriculture.
<i>Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur</i>	Gestion des collectivités locales
<i>Ministère en charge de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme</i>	Urbanisation des plates-formes territoriales

Source : notre enquête de terrain, 2017

L'État ivoirien occupe une position centrale dans le dispositif institutionnel du secteur minier ci-dessus présenté. À travers la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG), la Commission des Mines (COMINE) et la Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI), il élabore les politiques nationales, attribue les titres d'exploration et d'exploitation, et contrôle la conformité des activités minières avec le cadre réglementaire. Cette architecture institutionnelle traduit la volonté du pouvoir central de conserver un contrôle stratégique sur les ressources du sous-sol tout en stimulant l'investissement privé.

Cependant, cette posture d'architecte et de régulateur du développement minier s'accompagne d'une ambivalence structurelle. En effet, l'État n'est pas un acteur neutre. Il agit à la fois comme régulateur public chargé de garantir l'intérêt général et comme acteur économique participant directement au capital des entreprises minières. Dans le cas de la mine d'or de Bonikro, l'État détient une participation de 10 % dans la société exploitante, conformément aux dispositions du Code minier de 2014. Cette double appartenance, à la fois juge et partie, limite sa capacité à arbitrer de manière équitable et impartial les différends entre la compagnie minière et les communautés locales.

Cette ambivalence s'observe à plusieurs niveaux. D'une part, l'État cherche à maximiser les retombées économiques du secteur à travers les taxes, redevances, emplois et infrastructures générées par l'activité minière. D'autre part, il est censé assurer la protection des droits des populations affectées, veiller à la transparence des procédures d'indemnisation et garantir la justice sociale dans la redistribution des bénéfices. Ces deux logiques économiques et sociales se trouvent fréquemment en tension. Dans la pratique, la logique économique tend à prévaloir, reléguant les préoccupations sociales et environnementales au second plan (Campbell, 2010).

Les données recueillies sur le terrain confirment cette tension. Plusieurs acteurs locaux interrogés soulignent le déséquilibre de pouvoir observé lors des négociations foncières et des consultations publiques. Les représentants de l'administration, souvent mandatés par le ministère des Mines, apparaissent davantage soucieux de préserver le bon déroulement du projet et d'éviter toute perturbation des activités minières que de défendre les intérêts des populations. Comme l'a exprimé un chef de village interrogé :

« Quand les agents du gouvernement viennent, ils écoutent, mais on voit bien qu'ils sont déjà du côté de la compagnie. Nous, les paysans, on parle, mais nos mots ne changent rien. »

Ce témoignage illustre la perception d'un biais institutionnel en faveur des entreprises minières, perçues comme des vecteurs de croissance et d'attractivité économique. Dans un contexte où les ressources fiscales issues de l'or représentent un levier pour la politique budgétaire

nationale, la tentation de prioriser les objectifs macroéconomiques au détriment des droits locaux est forte.

L'État se positionne ainsi comme un acteur à double visage : promoteur du développement minier national, mais aussi médiateur d'un ordre local fragilisé par l'arrivée de la multinationale. Son rôle oscille entre une fonction de légitimation politique du projet (au nom de la croissance et de la modernité) et une mission d'arbitrage social, difficilement conciliable avec ses propres intérêts économiques. Cette situation engendre une crise de confiance entre les populations et les institutions publiques

En somme, l'État, dans le cadre du projet minier de Bonikro, illustre la figure du régulateur-participant, tiraillé entre ses obligations de souveraineté et ses intérêts économiques directs. Cette dualité structurelle limite son rôle d'arbitre impartial et contribue à alimenter la perception d'une gouvernance asymétrique, où la défense du bien commun s'efface souvent derrière les impératifs de rentabilité et d'investissement.

II.1.2. La compagnie minière : entre développement et rentabilité

La compagnie Newcrest Mining Limited, principale exploitante de la mine d'or de Bonikro, est une multinationale australienne classée parmi les plus grands producteurs d'or au monde, Newcrest opère dans un cadre normatif fortement influencé par les exigences de la Banque mondiale, de la Société Financière Internationale (SFI) et des grandes institutions de développement durable. Ces normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), visent à encadrer les activités minières afin de réduire leurs externalités négatives et d'assurer une meilleure acceptabilité sociale des projets extractifs (Hilson & McQuilken, 2014; Campbell, 2010).

Conformément à ces standards, la compagnie a élaboré plusieurs instruments de gestion et de mitigation des impacts et de l'obtention de son permis social d'opérer.

- une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) assortie d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et d'un Plan de Déplacement et de Réinstallation

- (PDR), afin de répondre aux exigences de la SFI (Performance Standard 5, 2012) ;
- un Plan d’Engagement des Parties Prenantes (PEPP) visant à structurer le dialogue entre la compagnie et les acteurs locaux ;
 - un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) afin d’assurer une remontée fiable des préoccupations des communautés locales et une gestion transparente des plaintes et réclamations ;
 - un Plan de Développement Local (PDL) destiné à soutenir les infrastructures sociales et les microprojets communautaires en réponse aux attentes des communautés d’accueil.

Ces dispositifs traduisent la volonté affichée de l’entreprise d’intégrer la responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans sa stratégie d’exploitation. Ils visent à réduire les impacts négatifs liés à la déforestation, à la pollution des sols et des eaux, ainsi qu’à la perte des terres agricoles, tout en offrant des compensations financières et matérielles aux populations affectées.

Cependant, l’analyse des données recueillies sur le terrain révèle un décalage profond entre le discours institutionnel et la perception locale des actions menées. Pour la majorité des acteurs communautaires interrogés, la compagnie minière apparaît avant tout comme un acteur économique dominant, davantage préoccupé par la rentabilité et la sécurité de ses opérations que par le développement durable du territoire. Les infrastructures réalisées que sont les écoles, les forages, les dispensaires et les pistes rurales sont souvent perçues par les populations locales comme symboliques ou ponctuelles, sans effet structurant à long terme sur les conditions de vie des populations. De son côté, les responsables de la compagnie interrogés estiment que les projets structurants attendus par les communautés rurales relèvent de la responsabilité de l’Etat ou du pouvoir central ivoirien à qui sont reversées des taxes dans le cadre des redevances fiscales.

Pourtant, les tensions persistantes autour des compensations foncières, agraires, des emplois locaux et de la redistribution des bénéfices miniers témoignent du caractère inégalitaire des relations entre la compagnie, les communautés et l’Etat.

L'un des villageois interrogés résume cette perception en ces termes :

« On nous a promis le développement, l'emploi de nos enfants mais ce qu'on voit, c'est surtout la poussière, le bruit et nos champs et nos terres perdus. La mine dit qu'elle nous aide, mais c'est elle qui gagne le plus. »

Ce témoignage illustre une dissension symbolique entre la vision globale de l'entreprise, axée sur la performance, la conformité internationale, la responsabilité sociale, les attentes locales fondées sur la justice, la redistribution et la reconnaissance sociale. Le projet minier devient ainsi un espace de tension entre deux rationalités : celle du profit et celle du développement (Hilson, 2012).

Parlant du développement local espéré par les populations locales, il convient de préciser que les recettes induites par l'activité minière à travers les redevances fiscales sont versées au Trésor public, conformément au principe d'unicité des caisses. Les recettes fiscales et non fiscales sont mutualisées et réparties selon les priorités de l'État, afin de satisfaire les besoins des populations à l'échelle de l'ensemble du territoire national contrairement aux populations locales qui souhaitent la rétrocession d'une proportion des recettes fiscales collectées dans les localités d'où sont issues ces ressources minières. Ces populations souhaitent la mise en place d'un mécanisme de redistribution des devises générées par l'exploitation aurifère de leurs terres. En réponse à cette demande, les autorités étatiques estiment pour leur part que, les bénéfices issus du secteur minier doivent profiter à l'ensemble de la population ivoirienne, et non à une localité spécifique.

II.1.3. Les communautés locales : stratégies d'adaptation et résistance

Les communautés locales de Bonikro et des campements satellites, principalement les villages de Bonikro, Konankro, Bandamakro, Petit Bouaké et Chantier Konankro, se composent majoritairement de populations baoulé et malinké, issues de migrations anciennes et récentes. Leur organisation socioéconomique repose sur une économie agricole diversifiée, articulant cultures de rente (café, cacao, hévéa) et

cultures vivrières destinées à l'autoconsommation et au petit commerce. Cette économie rurale, fondée sur la maîtrise du foncier, constitue l'ossature matérielle et symbolique du mode de vie local.

L'implantation de la mine d'or de Bonikro a profondément bouleversé cet équilibre. L'exploitation industrielle du sous-sol a entraîné la perte de vastes superficies agricoles, la destruction de plantations pérennes et la réinstallation physique forcée de nombreux ménages. Ce processus de dépossession foncière s'est accompagné d'une recomposition des rapports sociaux et d'une montée des incertitudes économiques. Dans ce contexte, les communautés locales ont développé une série de stratégies d'adaptation et de résistance, à la fois individuelles et collectives, témoignant de leur capacité d'agir dans un environnement contraignant (Scott, 1985 ; Olivier de Sardan, 2005). Parmi ces stratégies, quatre types d'actions principales se dégagent.

II.1.3.1. La surenchère dans les négociations foncières

Les enquêtes de terrain et l'observation directe ont révélé le développement d'un esprit mercantile accentué au sein des communautés locales. Ces dernières ont développé des stratégies afin de tirer le maximum de profit des ressources du projet minier. Pour ce faire, elles n'hésitent pas à se livrer à des descriptions outrancières de situations impliquant un dédommagement par la mine. Cette attitude s'explique surtout du fait de l'exploitation de la mine par les occidentaux perçus par les populations locales comme puissants financièrement.

Ce Leader communautaire interrogé explique cette logique de surenchère à travers ce verbatim

« Les gens pensent qu'ils peuvent gagner plus avec l'entreprise minière, avec en tête que la compagnie est venue d'ailleurs et que le niveau de vie là-bas est plus élevé. Pour cela, la société est prête à payer beaucoup On se dit que la société qui est en face de nous a suffisamment d'argent. Pourquoi ne pas demander plus ? Ça c'est automatique. Si on peut avoir plus on en demande si on ne peut pas on se retient ».

II.1.3.2. La création de « pièges agricoles et immobiliers »

Une autre forme d'adaptation consiste en la mise en place de « pièges agricoles », c'est-à-dire la création de plantations opportunistes sur des zones pressenties pour être acquises par la mine.

C'est le cas du site de réinstallation du campement de Konankro qui, selon les propriétaires terriens interrogés, ne comptait que sept (07) exploitants à l'origine. Ce site de 22 hectares de terre a été pris d'assaut par cent vingt-trois (123) exploitants agricoles qui y ont développé des plantations de circonstance en l'espaces de deux (02) semaines dans l'espoir de bénéficier de compensations agraires.

Cette pratique, observée dans plusieurs localités voisines, traduit une anticipation tactique : en plantant des cultures, ces populations espèrent bénéficier d'indemnisations plus importantes lors des compensations ultérieures.

Cette anticipation tactique a également été observée dans le cadre de la réinstallation physique du campement de Konankro. En effet, quelques semaines après la présentation du projet de réinstallation physique du campement de Konankro à la population, plusieurs amores de bâtis ont été observées dans le campement. Le faisant, les habitants espèrent obtenir plus de maisons dans le nouveau campement. Bien qu'illégales au regard des procédures d'expropriation et de compensation, ces initiatives constituent une économie de survie fondée sur la réactivité et la connaissance fine des temporalités du projet minier. Elles traduisent la capacité des populations à s'approprier les règles du jeu économique imposées par l'entreprise pour les détourner à leur avantage (Bierschenk & Olivier de Sardan, 1998). Les images ci-dessous présentent des « pièges immobiliers » dans le cadre des réinstallations physiques.



Photo n°1: Amorce de construction de maisons dans le cadre du projet de relocalisation du campement de Konankro ; Source : Notre enquête, 2017

Un paysan s’adonnant au planting de cultures « pièges » intercepté lors d’une visite sur le site de relocalisation du campement de Konankro s’explique en ces termes :

« *Madame, pardon, comprenez-nous c'est la pauvreté qui fait et puis nous on fait ça-là. J'ai neuf enfants et j'ai besoin d'argent pour les nourrir. Ayez pitié de nous, il faut payer tout ça, et puis la rentrée approche, si je ne fais pas ça comment je vais faire ?* »

La misère serait donc à l’origine de ces pratiques frauduleuses.

II.1.3.3. L’exploitation clandestine et la revalorisation des terres

Dans certaines zones déjà indemnisées, d’anciens exploitants retournent discrètement cultiver ou exploiter des parcelles, en contournant les accords officiels. Cette reconquête symbolique et économique du territoire s’explique par la rareté des terres cultivables et la perte de moyens de subsistance. L’exploitation clandestine, bien qu’elle expose les individus à des sanctions, constitue pour beaucoup un acte de résistance silencieuse et un moyen de réaffirmer leur appartenance au sol ancestral. Ce comportement illustre ce que James Scott (1985) appelle les formes discrètes de résistance, par lesquelles

les groupes dominés contestent l'ordre imposé sans confrontation directe.

II.1.3.4. Les mobilisations collectives et les actions de protestation

Enfin, les populations recourent ponctuellement à des formes de résistance plus visibles : blocages de routes, sit-in, refus de participation aux réunions publiques, voire des manifestations devant les locaux de la compagnie minière. Ces actions collectives, souvent conduites par des jeunes et appuyées par des leaders coutumiers, visent à contraindre la société minière à reconsidérer certaines décisions, notamment les compensations, les priorités de recrutement. Ces mobilisations témoignent d'une politisation progressive de la question minière au niveau local. Les villageois ne se perçoivent plus seulement comme des bénéficiaires passifs, mais comme des acteurs légitimes du développement appelés à faire valoir leurs droits et leurs attentes. Depuis l'ouverture du projet aurifère de Bonikro en 2008, l'on dénombre une dizaine de manifestation et d'actions de protestation des populations locales. La plus violente a été organisée en avril 2009 dans la ville de Hiré. Elle s'est soldée par de nombreux dégâts matériels avec la perte de trois (03) véhicules incendiés appartenant à l'entreprise minière, de nombreux blessés dans le camp des protestataires et l'arrestation d'une trentaine de jeunes.

En dépit de ces violences, les populations locales persistent dans les manifestations. Selon un habitant du campement de Bonikro interrogeant :

« Les gens de la mine sont comme des tortues quand tu ne mets pas le feu derrière eux ils ne font rien ».

Ces différentes formes d'action ne relèvent pas d'une opposition systématique à la mine, mais de stratégies de pression et de négociation adaptative. Cependant, ces pratiques génèrent aussi des effets ambivalents. D'un côté, elles traduisent une volonté d'autonomisation et de reconnaissance ; de l'autre, elles nourrissent la méfiance réciproque entre les communautés, l'entreprise et l'État.

L'entreprise interprète ces comportements comme des entraves au développement ou des stratégies opportunistes, tandis que les

populations les perçoivent comme des mécanismes de pour ce faire entendre et faire plier l'entreprise minière. Cette incompréhension alimente les tensions intercommunautaires, notamment entre autochtones et allochtones, entre bénéficiaires et non-bénéficiaires d'indemnisations, ou encore entre jeunes et autorités coutumières. Les relations sociales, autrefois régulées par des structures de solidarité lignagère, se fragmentent autour des nouvelles ressources économiques issues de la mine (Chauveau, 2000).

En définitive, les stratégies d'adaptation et de résistance observées à Bonikro traduisent l'émergence d'un nouvel ordre social local, marqué par la confrontation entre rationalités paysannes et logiques industrielles. Ces pratiques témoignent de la créativité sociale des populations rurales face à la marginalisation, mais elles révèlent aussi la fragilité du tissu communautaire et la difficulté à construire une gouvernance inclusive des ressources naturelles. Les communautés locales, loin d'être de simples victimes, apparaissent comme des acteurs stratégiques qui négocient, contestent et réinventent les règles du jeu du développement minier, au prix de conflits et de recompositions sociales profondes.

II.2. Jeux d'acteurs et conflits émergents

❖ Négociation asymétrique et inégalités structurelles

L'article 68 du Code minier de 1995, remplacé par celui de 2014, encadre la procédure de négociation entre les propriétaires coutumiers des terres et les opérateurs miniers privés, sous la supervision de l'administration publique. En théorie, ce cadre légal vise à garantir une concertation équitable et transparente autour de la cession ou de l'indemnisation des terres concernées par les projets miniers. Cependant, l'analyse empirique menée sur le terrain de Bonikro met en évidence une asymétrie profonde entre les acteurs impliqués dans ces processus.

Dans la pratique, les négociations foncières s'apparentent à des espaces de domination symbolique et technique (Bourdieu, 1994), où les rapports de pouvoir sont structurés par la maîtrise inégale de l'information, du langage juridique, technique et des ressources institutionnelles. Les paysans, souvent analphabètes et faiblement outillés pour appréhender les enjeux économiques ou contractuels, se

retrouvent face à des juristes, ingénieurs et consultants représentant la compagnie minière et les institutions étatiques. Ces derniers mobilisent un vocabulaire technique, des normes internationales et des procédures administratives complexes, qui échappent largement à la compréhension des populations locales. Comme le soulignent KEITA et al (2008 ; 37) « Il y'a une énorme différence des pouvoirs de négociation entre les communautés et les sociétés minières ».

Le déséquilibre de pouvoir observé lors des réunions de négociation traduit une forme de violence symbolique institutionnalisée (Bourdieu, 1972), où la domination s'exerce non par la contrainte physique, mais par le contrôle du savoir et du discours. Comme l'a exprimé un cadre communautaire interrogé dans le cadre des rencontres organisées par la compagnie minière durant la révision du barème d'indemnisation :

« Au niveau de la révision du barème. Nous avons tous réclamé la révision du barème. Nous sommes allés et nous nous sommes fait à ras qui rit. [...]]. Ils (parlant des titulaires de titre minier) viennent avec une flottée d'experts qui ont pris le temps d'étudier et de voir comment ils vont conduire le débat. Même celui qui conduit les débats c'est eux qui le paient. En face d'eux, des villageois analphabètes quelques cadres qui ne comprennent pas grandes choses. Pendant les présentations c'est le système du power points. Ça se passe tellement vite que tu ne vois rien. Vous découvrez cela sur place. Vous faites comprendre que vous voulez nous aider, vous nous manipulez. Vous nous faites tourner en rond et vous nous donnez des miettes à la fin. Ça, ce n'est pas bon ».

Ce témoignage illustre la perception généralisée d'une capture institutionnelle du processus décisionnel, où les intérêts économiques de la compagnie et de l'État priment sur les droits des communautés rurales. L'État, censé jouer un rôle de médiateur neutre, agit souvent comme arbitre partial, en raison de sa double position de régulateur et d'actionnaire dans la société exploitante. Ce positionnement dual crée

une confusion des rôles et affaiblit la légitimité de l'administration dans les négociations.

En définitive, les négociations autour du foncier minier à Bonikro révèlent moins d'un processus de dialogue qu'un rapport de force encadré par la légitimité du pouvoir d'État. Les acteurs locaux, privés de compétences juridiques et de ressources politiques, demeurent à la périphérie du processus décisionnel, réduits à négocier leur survie dans un système où l'équité formelle masque les asymétries réelles. Cette dynamique de domination structurelle, inscrite dans la gouvernance même du projet, constitue le terreau des tensions et conflits analysés dans les sections suivantes.

II.3. Conflits sociaux et recomposition communautaire

L'implantation et la mise en œuvre du projet aurifère de Bonikro ont entraîné une profonde reconfiguration des rapports sociaux et du paysage communautaire local. Les jeux d'acteurs observés dans cette arène minière entre l'État, la compagnie, les autorités coutumières et les communautés rurales ne se limitent pas à des négociations économiques ; ils engendrent également une série de conflits sociaux, fonciers et institutionnels qui traduisent la fragilisation progressive de la cohésion sociale dans un espace rural soumis à des transformations rapides et asymétriques.

Deux grands types de conflits se dégagent de l'analyse : les conflits intrafamiliaux et les conflits intercommunautaires, chacun révélant un aspect particulier de la crise de gouvernance et de légitimité autour du projet minier.

II.3.1. Les conflits intrafamiliaux : fractures internes

Les compensations financières versées aux familles expropriées ont introduit des situations de différenciation sociale au sein des ménages et lignages. Le partage des indemnisations a généré des rivalités entre membres d'une même famille : entre héritiers (frères et sœurs), entre hommes et femmes et entre conjoints.

Ces conflits intrafamiliaux ne se limitent pas à des désaccords financiers : ils traduisent une crise des valeurs communautaires et familiales. Les indemnités, censées compenser les pertes, deviennent des instruments de différenciation sociale, produisant de nouveaux

clivages entre bénéficiaires et non-bénéficiaires, et affaiblissant les solidarités communautaires qui structuraient la vie collective.

II.3.2. Les conflits intercommunautaires : tension et rivalités

La cohabitation entre les groupes autochtones issus des communautés Dida, détentrices des droits coutumiers sur les terres et les populations allochtones, composées de Baoulé installés de longue date, ainsi que d’allogènes originaires du Burkina Faso ou du Mali, est devenue une source majeure de tensions sociales. Le projet minier a exacerbé les rivalités identitaires déjà existantes en instaurant un mode d’indemnisation basé sur la valeur productive des terres concernées plutôt que sur la reconnaissance des droits coutumiers sur celles-ci. Dans ce cadre, les allochtones, perçus comme les exploitants légitimes du fait de l’achat et de la mise en valeur des parcelles, ont été indemnisés en priorité, à la fois pour la perte des terres et des cultures. Ils ont ainsi perçu des montants relativement élevés, tandis que les autochtones, propriétaires originels des terres cédées depuis longtemps aux communautés Baoulé, n’ont bénéficié que de compensations qu’ils estiment marginales pour des terres non mises en valeur dans la plupart des cas.

Cette situation a suscité un sentiment de discrimination et d’exclusion économique chez ces derniers, renforçant les antagonismes communautaires latents.

Dans la même veine, les campements relocalisés dans le cadre du projet minier ont été raccordés à l’électricité et dotés d’équipements moderne offrant un confort proche de celui des milieux urbains. Cette amélioration du cadre de vie de certaines communautés a éveillé la convoitise et provoqué des sentiments de jalousie au sein des campements environnants, entraînant l’émergence de divisions et de rivalités communautaires.

II.4. Entre développement promis et désillusion locale

L’exploitation aurifère de Bonikro s’est accompagnée d’un ensemble d’investissements sociaux et d’infrastructures communautaires (écoles, maternités, routes, marchés) censés matérialiser la promesse d’un développement local inclusif. Ces réalisations, intégrées au Plan

de Développement Local (PDL) et au Plan de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) de la compagnie Newcrest Mining Limited, ont été présentées comme des leviers de modernisation et de réduction de la pauvreté dans la zone d'influence minière. Cependant, malgré la visibilité de ces actions, un sentiment de désillusion et d'injustice sociale domine parmi les populations locales.

À cette précarisation s'ajoute un sentiment d'injustice distributive. Les populations estiment que les bénéfices économiques de la mine profitent principalement à la compagnie et à l'État ou pouvoir central tandis que les coûts sociaux et environnementaux se concentrent sur les ménages ruraux. Ce déséquilibre alimente une crise de confiance envers les institutions et une perception d'exclusion du développement. Par ailleurs, les Indemnisations accentuent les fragmentations du tissu social. En effet, les communautés se divisent entre populations ou personnes impactées et bénéficiaires des indemnisations et autres programmes d'indemnisation celles non impactées et exclues des compensations. Ces inégalités spatiales et sociales induites par le projet minier en lien aux indemnisations génèrent de nouvelles tensions intercommunautaires, renforçant la perception que le développement minier crée autant de gagnants que de perdants. Le projet, initialement porteur d'espoir, devient alors un vecteur de frustrations collectives, alimentant une opposition latente à la présence de la compagnie.

En définitive, la mine de Bonikro illustre la contradiction entre la promesse de modernité portée par l'investissement minier et les réalités sociales de la précarisation. Le développement y prend la forme d'une accumulation inégalement partagée, où les infrastructures matérielles masquent la fragilité des fondements sociaux et institutionnels du progrès.

III. Discussion

Les résultats de cette étude confirment que les projets miniers, loin de se réduire à de simples initiatives économiques ou technologiques, constituent des espaces politiques et sociaux de négociation, où s'affrontent et s'ajustent des intérêts multiples (Bierschenk & Olivier de Sardan, 1994 ; Long, 1992). Le cas de la mine d'or de Bonikro illustre avec acuité cette réalité : l'exploitation aurifère y est non

seulement un processus productif, mais également un terrain de confrontation d'enjeu économique pour la compagnie minière, politique pour l'État, et sociale pour les communautés locales. Ces enjeux, loin de s'exclure, coexistent dans un système complexe de compromis et de tensions permanentes.

III.1. Les projets miniers comme arènes politiques de négociation

La mine de Bonikro peut être perçue comme une arène sociale au sens de Bierschenk et Olivier de Sardan (1998), c'est-à-dire un espace où interagissent des acteurs porteurs de logiques, de ressources et de pouvoirs hétérogènes. Cette arène est structurée par des rapports de force asymétriques, mais aussi à travers des échanges informels, des alliances temporaires et diverses formes de négociation implicite. Dans ce contexte, la gouvernance du projet ne découle pas uniquement de l'application du cadre légal ou des procédures officielles. Elle résulte plutôt d'une série de compromis locaux entre acteurs, souvent élaborés en marge du cadre institutionnel.

Les conflits observés, qu'ils soient intrafamiliaux, intercommunautaires constituent des indicateurs du fonctionnement social et politique local. Ils témoignent de la manière dont les acteurs interprètent, adaptent ou contournent les normes établies afin de préserver leurs intérêts et d'élargir leurs marges de négociation. Ainsi, les résistances locales, les surenchères ou les mobilisations collectives de pression expriment moins une opposition au projet minier qu'une volonté d'en faire partie, de bénéficier des retombées économiques et d'obtenir une reconnaissance au sein du nouvel ordre économique et social créé par l'exploitation de la mine.

III.2. Des logiques économiques, politiques et sociales en collision

L'analyse révèle que les tensions qui traversent le projet de Bonikro procèdent d'une confrontation entre trois logiques de développement. La logique économique, incarnée par la compagnie minière, repose sur la rentabilité, la maîtrise des coûts de production et la conformité aux standards internationaux de durabilité (SFI, 2012). Cette logique valorise l'efficacité technique et financière ainsi que la visibilité des résultats de son action : infrastructures socio-économiques, création d'emplois, montants investis.

La logique politique, portée par l'État, se situe dans la recherche de légitimité nationale et de croissance macroéconomique. En tant que régulateur et actionnaire, l'État se trouve souvent pris entre ses responsabilités de garant de l'intérêt public et ses propres objectifs économiques, ce qui peut fragiliser sa position d'arbitre neutre dans la gouvernance du projet.

La logique sociale, incarnée par les communautés rurales, repose sur des valeurs d'équité et de reconnaissance. Les populations perçoivent la mine à la fois comme une opportunité de modernisation et comme une menace pour leurs modes de vie, leur cohésion et leur propriété foncière.

Ces trois logiques entrent fréquemment en collision, créant des tensions où se superposent intérêt public et intérêt privé, légalité, enjeux économiques et symboliques. Ces zones de chevauchement, par exemple dans la gestion des compensations, le partage des redevances ou la planification des projets communautaires, deviennent des espaces d'incertitude où la norme juridique formelle est continuellement renégociée par des pratiques sociales situées (Olivier de Sardan, 2005).

III.4. L'arène minière comme miroir des transformations du développement rural

Enfin, les conflits, loin d'être des obstacles au développement, montrent que la société reste vivante et révèle la capacité des acteurs à négocier le changement. Ils traduisent un besoin de reconnaissance et de justice dans un contexte perçu comme inégal, et rappellent que toute politique minière, pour être durable, doit intégrer les relations humaines reconnaître chaque partie, être transparente et assurer une répartition équitable des bénéfices.

Conclusion

La mine de Bonikro est la manifestation de la diversification de l'économie ivoirienne en vue de la consolidation des recettes publiques. Elle symbolise la volonté de l'État d'inscrire la Côte d'Ivoire dans la dynamique mondiale des industries extractives, perçue comme un levier de croissance et d'attractivité pour les investissements étrangers.

Toutefois, cette étude conduite sur le projet aurifère de Bonikro contribue au plan social, à une meilleure compréhension des dynamiques sociales et relationnelles autour de l'exploitation des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest et particulièrement en Côte d'Ivoire. Loin d'être un simple projet économique, la mine apparaît comme une arène sociale et politique où s'entremêlent des intérêts divergents, des logiques contradictoires et des rapports de pouvoir asymétriques. Elle met en lumière des tensions et des fractures sociales profondes. A la désillusion des communautés locales, les bénéfices économiques générés par l'exploitation minière ne favorisent systématiquement pas l'impulsion du changement économique tant espéré des communautés locales.

L'étude montre que les asymétries de pouvoir entre les acteurs structurent la gouvernance du projet et déterminent la distribution inégale des ressources et des bénéfices. L'État, dans sa double position d'arbitre-participant, cumule les fonctions de régulateur, de partenaire économique et de bénéficiaire de la rente minière. Cette situation affaiblit son impartialité et sa capacité à défendre les droits des populations rurales. La compagnie minière, bien qu'elle opère dans un cadre de conformité internationale (SFI, 2012), est perçue comme un acteur hégémonique dont la logique de production et de rentabilité oriente ses actions en vue de la légitimation de ses activités à l'endroit des communautés locales. Quant aux communautés locales, elles développent des formes variées d'action, oscillant entre adaptation, résistance et appropriation des dispositifs de développement en place. Ces dynamiques traduisent une quête de reconnaissance et d'équité dans un contexte marqué par la domination technique, juridique et économique des acteurs institutionnels.

Le projet minier de Bonikro illustre ainsi la collision entre deux visions du développement : d'une part, une vision économique, axée sur la productivité, la croissance et l'investissement étranger, portée par l'État et la compagnie minière ; d'autre part, une vision sociale, centrée sur la justice sociale, la répartition équitable des richesses minières, la sécurité foncière et la durabilité des moyens de subsistance, défendue par les communautés locales et les acteurs du développement rural. Les conflits générés par ces tensions ne sont pas de simples anomalies, mais des révélateurs de la logique sociale du

changement. Ils traduisent la manière dont les acteurs locaux s'approprient ou contestent les dispositifs de gouvernance en place. Sur le plan utilitaire, les résultats de cette recherche offrent des enseignements opérationnels directement exploitables par les décideurs publics, les entreprises minières et les acteurs du développement. L'étude apporte ainsi une valeur ajoutée pratique dans la formulation des politiques publiques dans le secteur extractif, dans la conception des stratégies de responsabilité sociale (RSE) mieux adaptées aux contextes locaux. Elle fournit également aux organisations de la société civile et aux ONG un cadre d'analyse critique pour défendre les droits des communautés affectées par les exploitations minières en Afrique de l'ouest. A cet effet, les recommandations ci-dessous peuvent être formulées à l'issue de l'étude :

1. Mettre en place un cadre national de réinstallation et de restauration des moyens de subsistance, conforme aux standards internationaux (Banque mondiale, 2016 ; Cernea, 1998), afin d'accompagner les populations déplacées et de prévenir leur appauvrissement post-compensation. Ce dispositif devrait inclure des programmes de formation, de reconversion économique et de suivi communautaire à long terme.
2. Renforcer les capacités de négociation et de gouvernance communautaire à travers des dispositifs d'appui technique et juridique. Les communautés rurales doivent être formées aux procédures foncières, à la gestion des compensations et aux mécanismes de participation institutionnelle, afin de réduire les asymétries d'information et de pouvoir qui caractérisent les relations avec la compagnie et l'État.
3. Concevoir des stratégies de Responsabilité Sociale mieux adaptées aux structures économiques et sociales des populations d'accueil.
4. Institutionnaliser une gouvernance locale participative et transparente, fondée sur la responsabilité et le contrôle de tous les citoyens. Cela implique la création d'instances de concertation inclusives intégrant femmes, jeunes et groupes vulnérables.

Ces recommandations constituent des pistes d'action concrètes pour sortir le développement minier d'une vision essentiellement macroéconomique et le rendre plus équitable et socialement durable avec l'implication effective de toutes les parties prenantes.

Références bibliographiques

- BARDIN Laurence, 2001. *L'analyse de contenu*. Paris, Presses Universitaires de France (PUF).
- BANQUE MONDIALE, 2016. *Cadre environnemental et social pour les projets d'investissement*. Washington, DC, Banque mondiale.
- BECKER Howard Saul, 2002. *Les ficelles du métier : Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Paris, La Découverte.
- BIERSCHENK Thomas, CHAUVEAU Jean-Pierre, & OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2000. *Courtiers en développement : Les villages africains en quête de projets*. Paris, Karthala.
- BIERSCHENK Thomas & OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 1994. *Les pouvoirs au village : Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*. Paris, Karthala.
- BIERSCHENK Thomas & OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 1998. *Les arènes locales du développement : Interactions, négociations et pouvoirs*. Paris, Karthala.
- BIERSCHENK Thomas & OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 1998. "Les arènes locales du développement : une approche en termes d'anthropologie sociale." *Bulletin de l'APAD*, n°16.
- BOURDIEU Pierre, 1972. *Esquisse d'une théorie de la pratique*. Genève, Droz.
- BOURDIEU Pierre, 1994. *Raisons pratiques : Sur la théorie de l'action*. Paris, Seuil.
- CAMPBELL Bonnie, 2010. *Mining in Africa: Regulation and development*. London, Pluto Press.
- CERNEA Michael, 1998. "The risks and reconstruction model for resettling displaced populations." *World Development*, 25(10), 1569-1587.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 1978. "Contribution à la géographie historique de l'or en pays baoulé (Côte d'Ivoire)." *Journal des Africanistes*, 48(1), 15-77.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 2000. "Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire : Les enjeux silencieux d'un conflit régional." *Politique Africaine*, 78(2), 94-125.

CHAUVEAU Jean-Pierre & COLIN Jean-Philippe, 2010. "Customary transfers and land sales in Côte d'Ivoire: Revisiting the embeddedness issue." *Africa*, 80(1), 81-103.

CROZIER Michel & FRIEDBERG Erhard, 1977. *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*. Paris, Seuil.

DENZIN Norman & LINCOLN Yvonna, 2018. *The SAGE handbook of qualitative research* (5th ed.). Thousand Oaks, CA: Sage Publications.

DIRECTION GÉNÉRALE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE (DGMG), 2013. *Rapport sur le potentiel géologique et minier de la Côte d'Ivoire*. Abidjan, Ministère des Mines et de l'Industrie.

ESCOBAR Arturo, 1995. *Encountering development: The making and unmaking of the Third World*. Princeton, NJ, Princeton University Press.

HILSON Gavin, 2012. "Corporate social responsibility in the extractive industries: Experiences from developing countries." *Resources Policy*, 37(2), 131-137.

HILSON Gavin & MCQUILKEN James, 2014. "Four decades of support for artisanal and small-scale mining in sub-Saharan Africa: A critical review." *The Extractive Industries and Society*, 1(1), 104-118.

HIRSCHMAN Albert, 1970. *Exit, voice, and loyalty: Responses to decline in firms, organizations, and states*. Cambridge, MA, Harvard University Press.

KEITA Moussa et al, 2008. *Étude sur la location et la vente des terres rurales en Côte d'Ivoire*. Lettre de marché n°2008/150722.

LADO Cleopas, 2017. "Decentralization, local governance and natural resource management in Africa." *African Geographical Review*, 36(3), 229-243.

LAVIGNE DELVILLE Philippe, 2010. *Gouvernance foncière et construction de la légitimité : Vers des politiques foncières participatives en Afrique de l'Ouest*. Paris, Karthala.

LONG Norman, 1992. *Battlefields of knowledge: The interlocking of theory and practice in social research and development*. London, Routledge.

MILES Matthew, HUBERMAN Michael & SALDAÑA Johnny, 2014. *Qualitative data analysis: A methods sourcebook* (3rd ed.). Thousand Oaks, CA, Sage Publications.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2005. *Anthropologie et développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris, Karthala.

PATTON Michael Quinn, 2015. *Qualitative research and evaluation methods* (4th ed.). Thousand Oaks, CA, Sage Publications.

ROCHER Guy, 1968. *Le changement social*. Paris, HMH.

SCOTT James, 1985. *Weapons of the weak: Everyday forms of peasant resistance*. New Haven, CT, Yale University Press.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE (SFI), 2012. *Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale*. Washington, DC, Banque mondiale.

UNITED STATES GEOLOGICAL SURVEY (USGS), 2007. *The mineral industries of Africa: Minerals yearbook 2005*. U.S. Department of the Interior.

YAGER Thomas, 2007. “The mineral industries of Africa.” *U.S. Geological Survey Minerals Yearbook*, 2005.